

# CARTE DES DROITS TRANS

## Europe & Asie Centrale 2021

28 pays en Europe et Asie centrale exigent un diagnostic de santé mentale pour la reconnaissance légale du genre des personnes trans.

La Carte des Droits Trans de TGEU illustre la situation légale dans 49 pays en Europe et 5 pays en Asie centrale. Elle montre les exigences spécifiques à chaque pays pour la reconnaissance légale du genre, ainsi que la protection existante pour les personnes trans, dans les domaines de l'asile, des crimes/discours de haine, de la non-discrimination, de la santé et de la famille.

La Carte des Droits Trans ne prétend pas dépeindre de façon exhaustive les réalités complexes de la vie des personnes trans.

Cette carte montre quels pays n'exigent pas de diagnostic de santé mentale pour la reconnaissance légale du genre (bleu), et ceux qui ont cette exigence abusive (rouge). Les pays en gris n'ont pas de procédures de reconnaissance légale du genre.

### Diagnostic de santé mentale

Parmi les 39 pays où la reconnaissance légale du genre est possible, 28 continuent d'exiger des personnes trans qu'elles fournissent un diagnostic de santé mentale, tandis que dans 11 pays, le diagnostic n'est plus exigé pour la reconnaissance légale du genre. 15 pays n'ont aucune procédure à disposition. En ce qui concerne l'exigence de diagnostic de santé mentale, aucun changement n'a été observé depuis 2020.

L'exigence de diagnostic contribue à la stigmatisation, l'exclusion et la discrimination. L'Organisation Mondiale de la Santé a cessé de catégoriser les transidentités comme des troubles de la santé mentale en 2019. Les États devraient baser les procédures sur l'identité de genre auto-déterminée de la personne.

### Auto-détermination

Les États doivent mettre en place des procédures de reconnaissance légale du genre rapides, transparentes, accessibles et basées uniquement sur l'auto-détermination de la personne. Le Conseil de l'Europe et de nombreuses missions des Nations Unies ont établi que l'obligation d'un diagnostic de santé mentale, ou toute opinion émise par une tierce partie, est une violation de la dignité des personnes trans et de leur droit à l'auto-détermination.

Informez-vous sur la reconnaissance légale du genre et sur ce que vous pouvez faire pour l'améliorer : [tgeu.org/issues/legal-gender-recognition](https://tgeu.org/issues/legal-gender-recognition)

- Diagnostic de santé mentale exigé
- Pas de diagnostic de santé mentale
- Pas de reconnaissance légale du genre
- Données insuffisantes

